



CES COMBATS QU'IL FAUT MENER

Occupations illégales de terrains, non-respect des règles du PLU, atteintes à l'environnement, stationnements abusifs, défaut d'entretien de parties privatives donnant sur le domaine public, décharges sauvages, refus de mise aux normes, dégradation d'équipements publics ... Comme toutes les communes, notre commune est confrontée à des infractions régulières (et récurrentes) qu'il est de son devoir, selon les cas, de signaler ou de combattre pour préserver

notre cadre de vie et faire respecter les règles qui doivent s'appliquer à tous.

Dans cette mission, nous sommes efficacement soutenus par les services de l'Etat (Gendarmerie, Préfecture, Justice ...) mais également par les associations de défense de l'environnement ou des citoyens et les Fédérations professionnelles qui savent se mobiliser auprès des élus quand la cause le justifie. Dans la majeure par-

tie des cas, nos actions conjointes portent leurs fruits mais la vigilance est toujours de mise.

Ce mois-ci, nous vous partageons 2 cas que vous avez probablement eu à connaître et qui illustrent le caractère lourd et impactant des infractions que même une petite commune comme Richebourg peut avoir à combattre.

QUAND LES GENS DU VOYAGE S'INSTALLENT SANS AUTORISATION !

Vous l'avez sans doute observé; lundi 2 octobre, un groupe de 76 caravanes s'est installé à l'entrée de Richebourg sur une parcelle agricole valorisée en foin pour animaux. Pour s'alimenter en eau et en électricité, ils ont pénétré avec effraction dans la station électrique, mettant en danger leur sécurité ainsi que celle des installations (poste gérant les lignes à haute tension !).

La commune, l'exploitant agricole et l'exploitant du poste électrique ont porté plainte le jour même auprès de la gendarmerie et demandé un arrêté d'expulsion auprès de la sous-préfecture.

Dès le lendemain, le sous-préfet a pris un arrêté d'expulsion ordonnant un départ sous 24h mais les gens du voyage ont déposé un recours, demandant à rester jusqu'au 22 octobre.

Lassée de ces violations régulières de propriété, la FDSEA (syndicat agricole) a décidé de mobiliser les exploitants agricoles pour une opéra-

tion médiatique et symbolique dite "épandage de lisier".

Le vendredi matin, ce sont donc 2 tonnes à lisier qui ont épandu une trentaine de tonnes de ce produit nauséabond devant le camp, en présence du président de la section départementale de la FNSEA, M. François Lecoq, du conseiller régional M. Jérôme Regnault, de Mme Courty, maire de Richebourg, d'environ 20 gendarmes ... et des journalistes conviés pour l'évènement.

Au terme de discussions avec le

sous-préfet, M. Amat et suite au rejet de leur recours par le Tribunal, les gens du voyage ont finalement quitté Richebourg le samedi 7 octobre.

Les lieux ont été laissés propres de tout débris apparents, mais les agents communaux ont eu à évacuer plusieurs m3 de déchets verts qui avaient été déposés sur les chemins aux alentours et en particulier sur le GR22, ainsi que 3 ou 4m3 de sacs poubelles déposés sur le chemin communal.

Nous espérons que cet épisode, qui



a mobilisé tant d'élus, de professionnels et de fonctionnaires ne se reproduira pas. Force est cependant de constater que beaucoup de gens du voyage ne trouvent pas à s'installer sur les aires d'accueil car elles sont monopolisées toute l'année par des familles qui les occupent à plein

temps, ce qui ne devrait pas être le cas.

La commune et la CCPH sont en règle vis-à-vis de la réglementation sur la construction des aires de stationnement des GDV.

UNE VICTOIRE POUR LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE VIE DES RICHEBOURGEOIS ET DES TERRES AGRICOLES DE LA COMMUNE



Voilà plus de 3 années que deux sociétés spécialisées dans la démolition et le désamiantage s'évertuaient à contourner les règles d'urbanismes applicables au sein de la commune de Richebourg, pour notamment mener des activités de broyage/concassage de matériaux de construction et d'entreposage de déchets de chantiers sur la parcelle située route de GRESSEY, lieu-dit les Friches de Saint-Georges, en lisière de bois.

Alertée par les propriétaires de la parcelle voisine, la Commune a immédiatement entrepris diverses actions pour notamment faire cesser l'usage de cette parcelle en contradiction totale avec les règles du PLU.

Durant ces trois années, la Commune a exercé une forte pression sur ces deux sociétés, avec le concours du Sous-Préfet des Yvelines et des services de la DDTM78, pour cantonner au mieux leur activité : elle a entamé

un combat judiciaire contre les deux sociétés mises en cause qui ont fait l'objet de deux instances victorieuses devant le Tribunal Administratif de Versailles, puis d'une plainte entre les mains du procureur de la république (avec constitution de partie civile, essentiellement articulée autour du non-respect des règles d'urbanisme applicables au sein de la Commune), qui a elle-même fait l'objet de poursuites devant le Tribunal correctionnel de Versailles !

Les associations Richebourg Patrimoine et Nature, puis Jade ont soutenu l'action initiée par la Commune en se constituant également partie civile devant le Tribunal correctionnel de Versailles.

Ces efforts combinés ont été couronnés de succès puisque le Tribunal correctionnel de Versailles vient de rendre une décision au terme de laquelle les deux sociétés sont condamnées respectivement à 100 000

DES GRAVATS DANS LES CANIVAUX

L'évacuation de gravats dans les canivaux est interdite et peut provoquer des « bouchons » qui vont amener les eaux pluviales à ressortir sur les terrains des propriétés en contrebas. Un exemple récent dans une nos rues où nous avons dû faire intervenir Suez avec un camion de curage et une minicaméra.

L'observation a mis en évidence la présence de gravats dans le réseau d'eau pluviales de type colle MAP et plâtre difficiles à extraire qui forment un amas compact comparable à du



« béton ». Après curage + barre à mine, le réseau reste rempli à 40-50% sur une distance entre 5 et 10 mètres. Suez est à la recherche d'une solution adaptée pour poursuivre le curage mais affirme que l'obstruction n'est pas liée à un ensablement (classique sur les réseaux d'eau pluviale) mais à des déchets de chantier.

et 50 000€ d'amende (+15 000€ pour chaque dirigeant). Elles ont jusqu'au 8 mai 2024 pour remettre le terrain en état (enlèvement de tous les déchets de construction) et ce, sous astreinte de 400 euros par jour de retard.

La Commune se félicite de cet excellent résultat et continuera de plus fort à veiller au respect des règles d'urbanisme pour notamment garantir au mieux la protection des richelbourgeois et de leur qualité de vie.

UNE VICTOIRE POUR LA PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT



Inquiètes de l'accumulation croissante de déchets de chantier sur la parcelle située route de Gressesey, lieu-dit les FRICHES SAINT GEORGES, en lisière du bois, la Commune de RICHEBOURG, les propriétaires de la

parcelle voisine, soutenus par les associations environnementales « **RICHEBOURG PATRIMOINE & NATURE** » et **JADE**, ont enfin obtenu satisfaction devant le Tribunal Correctionnel de Versailles par jugement rendu le 8 novembre 2023.

Les sociétés exploitantes et la propriétaire ont été condamnés à la remise à l'état d'origine de cette parcelle, ainsi qu'au paiement

d'amendes dissuasives. Ils ont jusqu'au 8 mai 2024, sous astreinte de 400 € par jour de retard pour dégager les tas de gravats de chantier entreposés, et ce au mépris du PLU, sur cette parcelle agricole.

Nous nous félicitons de ce résultat lié à l'action conjointe menée avec fermeté, ténacité et pugnacité par la commune et son association de défense « RPN » pour les habitants de RICHEBOURG et la protection de leur environnement. Nous tenons à remercier les riverains pour leur vigilance et pour avoir lancé l'alerte de cette exploitation illicite.

Armelle de Carné—VP *Richebourg Patrimoine et Nature*

Agenda

- 25/26 novembre - Salle Edith Piaf : Marché de Noël
- 10 décembre - 17h - Salle Edith Piaf : Concert Ritmy
- 13 décembre - 15h30 - Salle Edith Piaf : Gouter des anciens
- 14 décembre - 18h - Place du Château : Fête du Sapin



MARCHÉ DE NOËL

Samedi 25 Novembre
14h – 18h30

Dimanche 26 novembre
10h – 18h

RICHEBOURG Salle polyvalente



AÏLACK, la musique de l'âme **Salle Edith Piaf, le 10 décembre à 17h**

AÏLACK, ce sont quatre chanteurs et un percussionniste, a cappella et des **chants traditionnels d'Europe Orientale, des Balkans et des Pays de l'Est.**

Un répertoire sublime au cœur de la beauté et de l'émotion : **la musique de l'âme.** Comme des artisans-compagnons, AÏLACK pétrit et façonne la matière sonore pour lui

donner toutes les expressions de l'âme humaine.



Reservation sur le site www.ritmy.fr

Tarifs : Normal : 23€ – Jeune de 12 à 25 ans : 16€ – Réduit (famille nombreuse et demandeur d'emploi) : 16€

Goûter de Noël des Séniors

Le goûter de Noël des Séniors organisé par le CCAS de Richebourg aura lieu le mercredi 13 décembre à 15h30 à la Salle Edith Piaf .

Ce goûter sera un vrai moment de retrouvailles et de nouvelles rencontres. Ce sera aussi l'occasion d'accueillir les personnes nées en 1953, de revenir sur les événements de l'année et de remettre les colis de Noël.

Nous vous y attendons nombreux.

Caroline Montel—Vice-Présidente du CCAS

Fête du sapin - Jeudi 14 décembre 2023 à 18h

La première édition fut un succès! De nombreux richebourgeois, enfants, parents, jeunes et moins jeunes se sont rassemblés l'année dernière pour inaugurer le grand sapin installé sur la place du village .

Le jeudi 14 décembre à 18h, sous les guirlandes de la place du Château, nous illuminerons notre nouveau sapin pour la première fois. Grâce à un habitant de Richebourg qui nous a fait don de magnifiques décorations, le sapin sera encore



plus scintillant que l'année dernière. Les enfants sont invités à concevoir et réaliser des décorations qu'ils pourront eux-mêmes accrocher aux branches basses du sapin.

Dégustation de vin chaud (chocolat chaud pour les enfants) et de gâteaux pour tous les participants. Ambiance hiver et chants de Noël, nous vous attendons nombreux !

Le père Noël et ses bonbons seront aussi de la fête .



Vente de sapins de Noël

Organisée par la Chouette APE, votre association de parents d'élèves

Date limite de commande 25/11/2023

En profitant de la vente proposée par l'association de parents d'élèves de la Chouette École de Richebourg, vous participez à l'économie locale et vous faites un geste pour l'école !

Bourse aux jouets



Dimanche 12 novembre avait lieu la bourse aux jouets annuelle à la Salle Edith Piaf.

Occasion sympathique pour les visiteurs d'acheter avant Noël des jouets d'occasion en bon état à bas prix, et pour les exposants de libérer un peu de place dans les placard tout en constituant une cagnotte pour les remplir à nouveau !! Le principe est vertueux mais l'affluence un peu décevante. Il est vrai que ces dimanches pluvieux de novembre n'encouragent pas les sorties dominicales ... même pour la bonne cause.

Commémoration 11 Novembre

Le 11 novembre était en cette année 2023 l'occasion d'une double commémoration ; célébration de l'armistice de la première guerre mondiale bien sûr et hommage à tous les soldats qui ont donné leur vie pour la France. Mais c'est aussi il y a cent ans le 11 novembre 1923, qu'André Maginot a allumé la Flamme du sol-

dat inconnu, porté sous l'Arc de Triomphe en 1920 pour ne jamais oublier le prix de la victoire. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

Mme Courty, a donné lecture du message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, devant l'assistance des élus et des richebourgeois qui s'étaient rassemblés pour l'occasion autour du Monument aux morts.



Les bacheliers 2023 à l'honneur !



Comme chaque année, le Conseil Municipal a tenu à témoigner aux jeunes bacheliers l'importance que la commune accorde à la réussite de ses jeunes.

Le 7 octobre dernier, lors d'une sympathique cérémonie, les élus ont eu le plaisir de féliciter les parents et leurs enfants, et de remettre aux 10 bacheliers présents un bon d'achat de 50 €.

Futur(e) infirmière, paysagiste, puéricultrice ou architecte, ils sont plein d'enthousiasme et de projets pour leur avenir. Donc Bravo à eux ! Nous leur souhaitons bonheur et réussite.

Alexandre Burelle, Wilhem Daeron, Gabrielle Folcher, Anna Jarry, Ludivine Larnier, Victorine Lebert, Frédéric Liquette, Audric Monsire Kowal, Lou Simonot, Guillaume Wielgus.

Journée CCAS dans l'Orne

Cette année, le CCAS proposait une journée de visite dans l'Orne sur le thème du patrimoine industriel et architectural du XIX^e siècle.

Le 12 octobre c'est donc une quarantaine de participants qui sont montés dans le bus en direction de l'Aigle. Après un rapide panorama sur les charmes et particularités de ce département si proche mais pourtant si différent des Yvelines, nous sommes arrivés dans les locaux de l'usine Bohin, dernier fabricant d'aiguilles en France. En activité depuis plus de 190 ans, l'entreprise créée par Benjamin Bohin, expose son excep-

tionnel patrimoine et raconte son histoire dans un musée qui conserve la mémoire industrielle de la France.

Après un délicieux déjeuner à la Ferté Fresnel, c'est en petit train privé que nous avons remonté les allées du « Château des Rêves », nommé ainsi par son propriétaire qui œuvre à restituer à cet édifice toute la fantaisie de son origine. La visite théâtralisée nous a plongés dans l'univers luxueux

et l'histoire romanesque de l'audacieux Marquis de Montault qui accueillait dans sa demeure les grandes figures de la société du XIX^eme.

La journée fut intense! Nous espérons que chacun y a pris plaisir et gardera le souvenir des aventures d'un industriel visionnaire et d'un marquis fantasque.

